

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE ACCOMPAGNANT LE BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L.1612-35 du Code général des collectivités territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » doit « être jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

1. Éléments de contexte

S'agissant du contexte international, national et local ainsi que des principales mesures prévues par l'Etat pour 2026, celles-ci ont été détaillées dans le rapport sur les orientations budgétaires de 2026, disponible sur le site internet de la Ville de La Madeleine.

Ce budget prend en compte les résultats issus du compte financier unique 2025 mais intervient avant la notification des dotations de l'Etat.

2. Priorités du budget

Les principales orientations du budget 2026 sont de :

- Continuer à faire face aux crises avec la confirmation des dispositifs déployés en faveur des habitants,
- Poursuivre l'édification du « Carré Magique Ecologique »,
- Agir concrètement en faveur de la transition écologique,
- Enrichir et entretenir le cadre de vie et le patrimoine madeleinois,
- Porter une attention forte à tous les âges,
- Maintenir la mobilisation municipale en matière de sécurité et de protection des biens et des personnes,
- Epanouir le « vivre ensemble » madeleinois dans des lieux et des moments,
- Faire vivre les partenariats,
- Cultiver des temps d'écoute et d'échanges avec les habitants,
- Conserver une gestion rigoureuse des deniers publics et une fiscalité modérée.

3. Ressources et charges des deux sections du budget

Section de fonctionnement		
	BP 2025	BP 2026
Recettes	+ 26 968 729,00	+ 27 127 081,00
Résultat Fonctionnement reporté	+ 10 745 103,49	+ 10 958 930,51
Dépenses	- 27 410 084,00	- 27 887 550,00
Excédent de fonctionnement	+ 10 303 748,49	+ 10 198 461,51

Section d'investissement		
	BP 2025	BP 2026
Recettes	+ 3 806 033,00	+ 9 006 141,24
Restes à réaliser	+ 1 337 559,35	+ 75 489,00
Solde Investissement reporté (001)	+ 11 099 332,80	+ 5 983 924,42
Total recettes investissement	+ 16 242 925,15	+ 15 065 554,66
Dépenses	14 412 615,92	11 807 975,85
Restes à réaliser	- 1 137 214,92	- 3 257 578,81
Total dépenses investissement	- 15 549 830,84	- 15 065 554,66
Excédent d'investissement	+ 693 094,31	+ 0,00

4. Niveau de l'épargne

	BP 2025	BP 2026
CAF Brute	+ 826 835,00	+ 702 721,00
CAF Nette	+ 293 335,00	+ 167 571,00

5. Niveau d'endettement

A La Madeleine, au 1^{er} janvier 2026, l'annuité totale à payer, hors nouvel emprunt, se monte à 584.563,47 € (49.422,59 € d'intérêts et 535.140,88 € de remboursement de capital) contre 594.870,14 € au 01/01/2025.

Le capital restant dû se situe, au 1^{er} janvier 2026, à 2.816.521,35 euros (soit 128 euros par habitant¹) contre 3.349.953,83 euros au 1^{er} janvier 2025.
Au 31 décembre 2026, le capital restant dû se situerait à 2.281.380,47 euros (soit 103,67 euros par habitant), à comparer aux 998 euros ² par habitant de la moyenne de l'encours des communes de la même strate que La Madeleine.

La Ville a une structuration de la dette uniquement en taux fixe, qui n'a aucun caractère toxique et est cotée A-1 selon la charte Gissler.

Tableaux des risques de la Charte Gissler :

Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices zone euro	A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Ecarts d'indices zone euro	C	Option d'échange (swap)
4	Indices hors zone euro Ecart d'indices dont l'un	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé

¹ sur la base de la population totale INSEE 01/01/2026 : 22.006 habitants
² Données 2024

	est un indice hors zone euro		
5	Ecart d'indices hors zone euro	E	Multiplieur jusqu'à 5

6. Niveau des taux d'imposition

La Municipalité avait posé comme principe de maintenir pendant la durée du mandat 2020-2026 les taux de la fiscalité directe locale à leur niveau de l'année 2013.

Cependant, pour 2022, au regard des effets de l'inflation sur la revalorisation des bases fiscales, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties a été ajusté en le diminuant d'un point et a ainsi été fixé à 43,23 % au lieu de 44,23 % et le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties a été maintenu à 13,66 %.

La Municipalité a souhaité faire le choix d'abaisser de plus de 2 % le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour le cranter sous le taux moyen des 95 communes de la MEL et de le fixer à 42,36 %.

7. Principaux ratios

	BP 2026	Moyenne nationale de la strate 2024
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 199,11 €	1 387 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 231,04 €	1 600 €
Dépenses d'équipement brut/population	558,18 €	406 €
Encours de dette/population	127,99 €	998 €
DGF/population	128,15 €	203 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	62,47 %	60,60 %
Dép.de fonct.et remb. Dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	99,38 %	93,10 %
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	2,59 %	
Epargne nette / recettes réelles de fonctionnement	0,62 %	
Encours de dette au 31/12 / recettes réelles de fonctionnement	10,40 %	62,40 %
Epargne de dette au 31/12 / Epargne brute	400,80 %	

8. Charges de personnel

Les dépenses de personnel (chapitre 012) :

Budget total 2025	Prévision BP 2026
15 967 566 €	16 483 668 €